



INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

I B P T

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT dérégule la téléphonie fixe

Bruxelles, le 26 septembre 2014 - Le régulateur des télécommunications belge, l'IBPT, va cesser de réguler les services de téléphonie fixe nationaux tant pour les particuliers que pour les entreprises. Après analyse, l'IBPT a en effet décidé de lever les obligations de contrôle des prix du détail et de transparence incombant à Belgacom étant donné que Belgacom est confrontée à une concurrence accrue. La décision de déréguler les prix de détail pour la téléphonie fixe a déjà été prise par une majorité de pays européens.

Bien que le nombre de minutes d'appel fixe ait diminué de 24% ces dernières années (de 15 milliards de minutes en 2006 à 11,4 milliards de minutes en 2013), la téléphonie fixe classique de Belgacom est confrontée à une **concurrence accrue**. Les prix de Belgacom pour la téléphonie fixe subissent une pression croissante exercée de toutes parts.

Ce sont les **câblo-opérateurs**, tels que Telenet, Tecteo, Numericable ou Brutele qui concurrencent le plus Belgacom. Ils vendent souvent la téléphonie fixe conjointement avec d'autres produits télécoms tels que l'Internet haut débit, la télévision et/ou la téléphonie mobile. En 2013, la téléphonie fixe a été vendue dans plus de 70% des cas dans le cadre d'une offre conjointe comprenant d'autres produits télécoms.

Les Belges ont de plus en plus tendance à délaisser la ligne fixe au profit de leur **téléphone mobile**. Le choix entre l'utilisation de leur ligne fixe ou leur téléphone mobile est fonction de l'heure et du destinataire. La plupart des ménages belges utilisent leurs téléphones fixe et mobile en parallèle.

Enfin, de plus en plus d'utilisateurs résidentiels et non résidentiels optent également pour des applications **VoIP** ou **peer-to-peer** telles que Skype. L'usage qu'en fait le consommateur a doublé pour passer de 23% (2012) à 40% (2014). Le fait que les offres soient proposées à des tarifs beaucoup plus bas ou soient même souvent gratuites n'y est certainement pas étranger. L'on s'attend à ce que leur utilisation ne fera qu'augmenter à l'avenir.

Suite à cette concurrence, le **prix à la minute** pour la téléphonie fixe a **diminué** ces dernières années, surtout en ce qui concerne les appels au départ d'un téléphone fixe vers un téléphone mobile. La diminution graduelle par l'IBPT des tarifs de terminaison mobile (MTR) ces dernières années a fait par exemple que les appels de fixe à mobile pendant les heures creuses sont devenus intéressants, voire gratuits même.

Les prix pour les particuliers ont baissé de 4,94 eurocents/minute (2008) à 3,85 eurocents/minute (2013). Il ressort d'une étude récente sur les prix de l'IBPT que la Belgique occupe une position favorable vis-à-vis de ses pays voisins, tant en ce qui concerne les utilisateurs résidentiels que non résidentiels: pour 3 des 5 profils d'utilisateurs définis, la Belgique offre en effet la moyenne pondérée la moins élevée.

Après avoir reçu le feu vert de la Commission européenne le 11 septembre 2014, l'IBPT a décidé de lever les obligations incombant à Belgacom sur ces marchés. L'IBPT ne s'attend pas à ce que les prix augmentent suite à cette décision. Il continuera toutefois à suivre l'évolution des prix.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: www.ibpt.be
IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35
1030 Bruxelles
Tél. 02 226 88 88
Fax 02 226 88 77
info@ibpt.be